

BUDGET PRIMITIF 2023

Note brève et synthétique

Conseil Métropolitain du 15 décembre 2022

« Le respect des fondamentaux et un bon niveau d'investissement dans un environnement économique inédit »

La construction du budget 2023 se fait dans un environnement économique inédit et très contraint :

- évolution du point d'indice et autres mesures réglementaires impactant la masse salariale,
- flambée des coûts de l'énergie,
- hausse historique des taux d'intérêts,
- inflation qui pèse très significativement sur les indices de révisions de prix.

Malgré cela, grâce à des mesures volontaristes en matière de sobriété énergétique (notamment en matière d'éclairage public), à la poursuite de la vigilance sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à des bases fiscales dynamiques, les orientations budgétaires respecteront les fondamentaux de la stratégie financière du mandat :

- maintien des équilibres financiers,
- actions pour la transition énergétique,
- soutien de l'économie avec un niveau d'investissement qui reste important.

A la lecture de ce document, vous constaterez qu'avec un autofinancement maintenu autour de 17 M€ comparable à celui du budget 2022, le budget 2023 propose 120 M€ d'investissements (dont 76,6 M€ pour le budget principal) au service des habitants et des entreprises de la Métropole pour favoriser leur qualité de vie dans une logique de développement durable et sans augmentation d'impôts.

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2023 PAR GRANDES MASSES : Budget principal et budgets annexes

La présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le conseil métropolitain, budget principal et budgets annexes cumulés.

Il s'agit d'un agrégat, ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux, et additionnant l'ensemble des crédits inscrits, sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Présentation globalisée

Comme les années précédentes, les crédits d'investissement inscrits au budget primitif permettront de respecter la règle de l'engagement comptable. Il est nécessaire d'inscrire dès 2023 les crédits permettant d'engager totalement un projet, alors même que le paiement des dépenses s'échelonnait sur plusieurs exercices.

INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	201,9 M€	212,3 M€	10,4 M€
dont recettes réelles	50,5 M€	49,5 M€	-1,0 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	4,3 M€	0,0 M€
dont emprunt	59,2 M€	68,8 M€	9,5 M€
dont recettes d'ordre	87,8 M€	89,7 M€	1,8 M€
DEPENSES CUMULEES	201,9 M€	212,3 M€	10,4 M€
dont dépenses réelles d'équipement	109,6 M€	120,2 M€	10,6 M€
dont avances sur marchés	4,3 M€	4,3 M€	0,0 M€
dont cession échelonnée	4,0 M€		-4,0 M€
dont autres dépenses réelles	7,1 M€	8,0 M€	1,0 M€
dont remb. capital de la dette (yc PPP)	55,6 M€	56,5 M€	0,9 M€
dont dépenses d'ordre	21,3 M€	23,2 M€	1,9 M€

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	EVOL° M€
RECETTES CUMULEES	412,4 M€	438,1 M€	25,7 M€
dont recettes réelles	397,7 M€	421,4 M€	23,7 M€
dont recettes d'ordre	14,7 M€	16,7 M€	2,0 M€
DEPENSES CUMULEES	412,4 M€	438,1 M€	25,7 M€
dont dépenses réelles	331,2 M€	355,0 M€	23,8 M€
dont dépenses d'ordre	81,2 M€	83,1 M€	1,9 M€

DEP/REC. REELLES CUMULEES	511,7 M€	544,0 M€	32,3 M€
TOTAL 2 SECTIONS	614,2 M€	650,3 M€	36,1 M€

Le budget élaboré pour 2023 présente un montant global de recettes et dépenses réelles de **544 M€**.

Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2022, et qui n'auront pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2023 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif.

A ce stade de l'exécution du budget 2022, les crédits à reporter sur 2023 sont évalués à 285 M€ en diminution significative par rapport à fin 2021 (390 M€) signe d'une bonne dynamique dans l'avancement des projets et concernent principalement :

Budget principal 250 M€ :

Université campus madeleine :	72 M€	Programme rues :	15 M€
Anru 2 :	58 M€	Voiries structurantes :	9 M€
Interives :	19 M€	Habitat-logement :	7 M€
Comet :	15 M€	Adelis :	5 M€
Grandes écoles – travaux	15 M€		

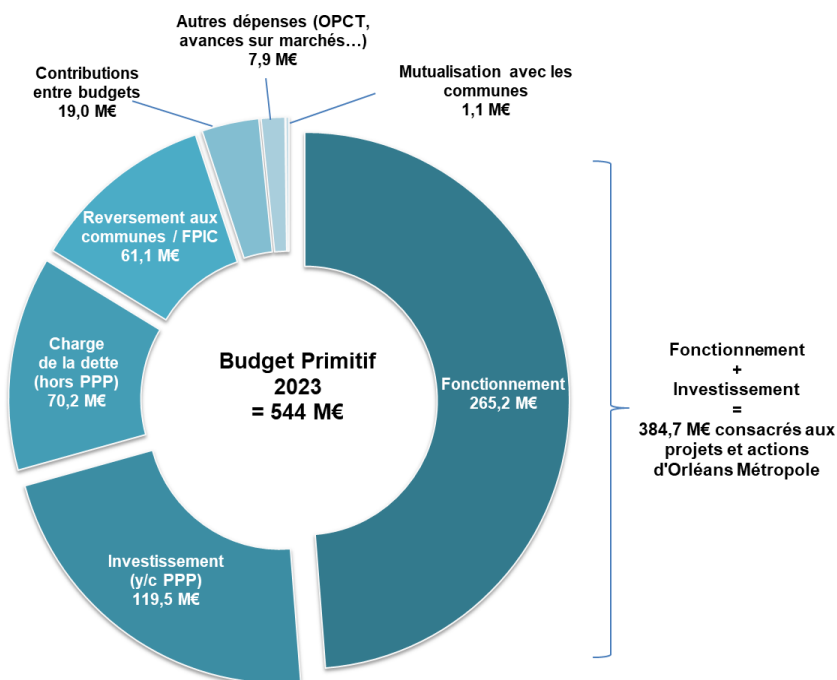
Budget transports : 18 M€

Budget assainissement : 9 M€

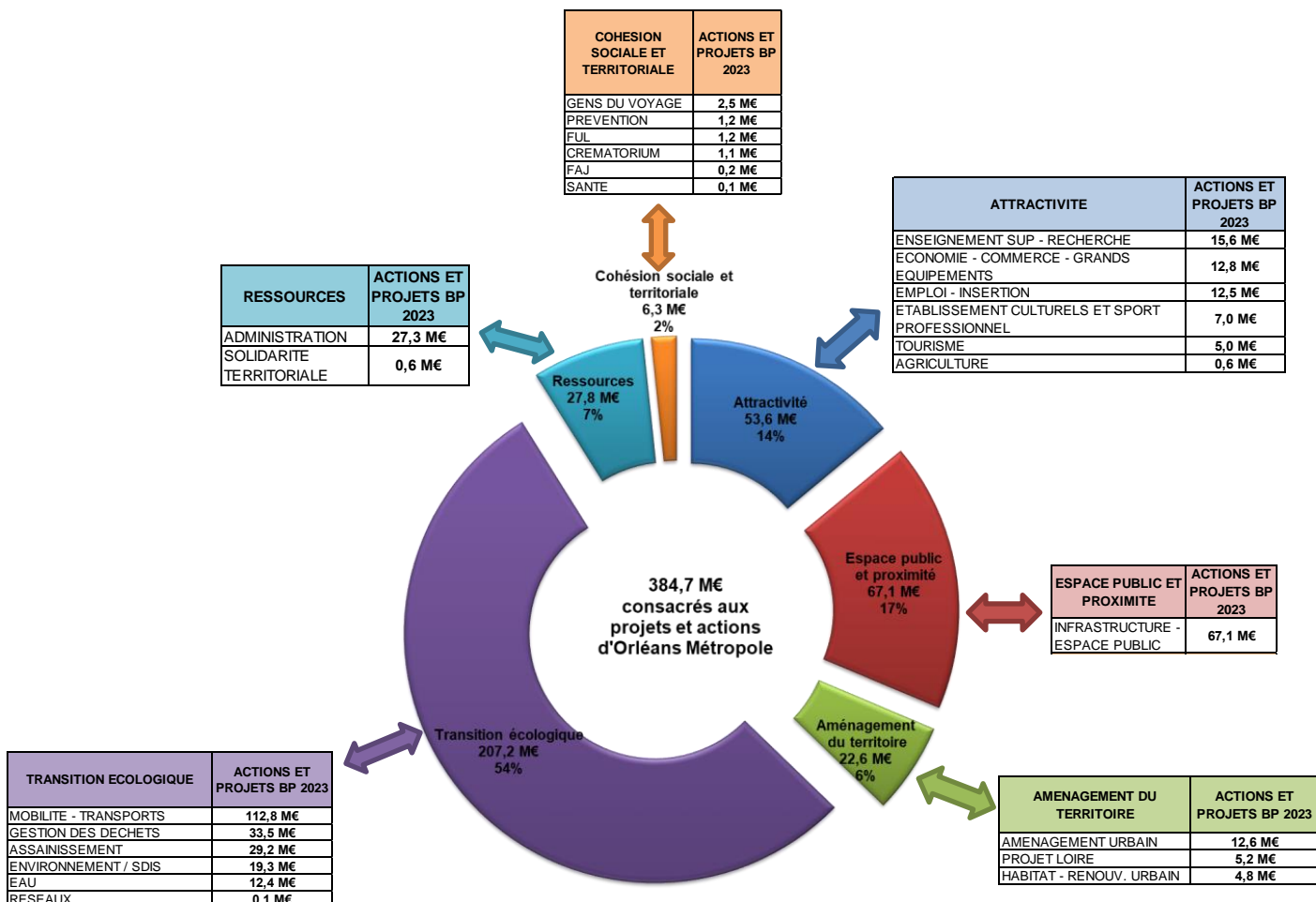
Parallèlement, les recettes de subventions d'investissement et les emprunts, qui auront fait l'objet d'un engagement mais non de titres à la fin de l'exercice 2022, seront reportés sur 2023.

En 2023, sur un budget total de 544 M€ :

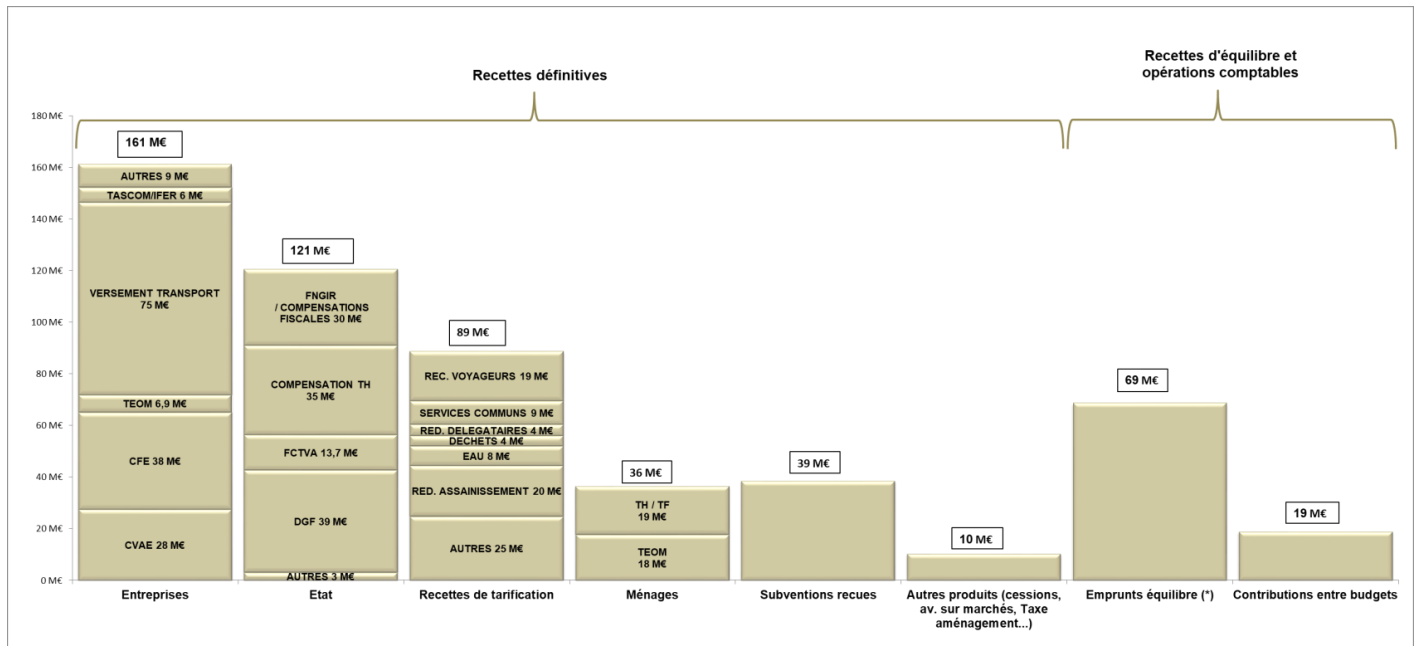
- **384,7 M€** seront consacrés aux actions et projets
- **159,2 M€** seront destinés notamment aux versements aux communes et FPIC (61,1 M€), au remboursement de la dette hors PPP (70,2 M€) et aux contributions entre budgets (19M€).



Les 384,7 M€ consacrés aux projets et actions d'Orléans Métropole en fonctionnement et en investissement se répartissent de la manière suivante :



Qui finance Orléans Métropole (544 M€) :



A l'instar des dépenses, l'emprunt d'équilibre est inscrit pour son montant global au démarrage du projet et son versement s'étale au rythme de la réalisation des travaux.

Les projets d'investissement inscrits au budget 2023 : 119,5 M€

Le projet de budget 2023 intègre les équipements d'ores et déjà déclarés d'intérêt métropolitain et/ou intégrés aux statuts d'Orléans Métropole et répondant aux objectifs du projet Métropolitain voté en juillet 2017.

Ainsi, compte tenu de la règle d'inscription de l'intégralité des crédits budgétaires dès le lancement du projet, les dépenses d'équipements (y compris PPP) du budget principal 2023 sont proposées à 76,6 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (29 M€) financés à hauteur de 4 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux d'aménagement et de rénovation de la résidence des apprentis pour 6,6 M€ subventionnés à hauteur de 5,6 M€
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,9 M€ (dont 5 M€ pour ESTP)
- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 2,8 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- L'habitat logement pour 3,3 M€ comprenant 1 M€ au titre des rénovations thermiques
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat pour 3 M€
- La gestion des déchets pour 2,5 M€
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,3 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,8 M€)
- Les risques inondation pour 0,7 M€

Les dépenses d'investissement des budgets annexes sont proposées à 42,9 M€, les principaux projets concernent :

- L'acquisition de bus hybrides (11,4 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'assainissement (6,8 M€)
- Les travaux de la STEP de La Chapelle Saint Mesmin (2,2 M€)
- Les études énergétiques du parc des bus (3 M€)
- Les travaux courants sur les réseaux d'eau potable (1,9 M€)

Au global, les dépenses d'équipement d'Orléans Métropole sont proposées pour 2023 à 119,5 M€.

Capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement d'Orléans Métropole, même si la réglementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement et de l'eau.

Les budgets annexes « Parc Technologique Orléans-Charbonnière » et « ZAC en régie » qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement ne sont pas inclus dans le tableau d'équilibre ci-après, qui cumule ainsi 10 budgets.

Budgets Primitifs	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion (1)	397,1 M€	419,7 M€
Dépenses de gestion (2)	319,8 M€	338,4 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	77,3 M€	81,4 M€
Intérêts de la dette (4)	8,9 M€	13,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,5 M€	0,5 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	68,0 M€	67,1 M€
Attribution compensation invtt reçue (8)	10,7 M€	10,7 M€
Epargne brute corrigée AC invest (9) = (7)+(8)	78,7 M€	77,8 M€
Remboursement de capital (10)	55,0 M€	55,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	23,7 M€	22,0 M€

Le budget 2023 fait apparaître un niveau d'épargne de gestion de 81,4 M€, et une épargne brute, après attribution de compensation d'investissement de 77,8 M€.

Le budget primitif 2023 présente à autofinancement de 22 M€.

La contribution de chaque budget aux soldes intermédiaires de gestion est détaillée dans le tableau ci-dessous :

BUDGETS PRIMITIFS	Principal	Assaint	Transports	CFA	Créma.	Pépinnières	Parkings	Marché de gros	Eau	Parc Floral	CUMULS
Recettes de gestion (1)	266,2 M€	21,4 M€	110,2 M€	4,6 M€	1,0 M€	3,4 M€	0,5 M€	0,016 M€	10,4 M€	2,0 M€	419,7 M€
Dépenses de gestion (2)	221,0 M€	15,3 M€	85,4 M€	4,3 M€	0,9 M€	1,7 M€	0,4 M€	0,015 M€	7,5 M€	1,9 M€	338,4 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	45,2 M€	6,1 M€	24,8 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,7 M€	0,1 M€	0,000 M€	2,9 M€	0,1 M€	81,4 M€
Frais financiers / PPP (4)	6,9 M€	0,4 M€	5,5 M€	0,02 M€		0,5 M€			0,4 M€		13,8 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,1 M€	0,3 M€	0,01 M€		0,00 M€		0,0 M€	0,00 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,5 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,0 M€	0,0 M€	0,01 M€		0,01 M€		0,0 M€	0,00 M€			0,0 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	38,2 M€	5,5 M€	19,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,1 M€	0,00 M€	2,3 M€	0,1 M€	67,1 M€
Attribution de compensation investissement (8)	10,7 M€										10,7 M€
Epargne brute corrigée AC inv (9) = (7) + (8)	49,0 M€	5,5 M€	19,3 M€	0,2 M€	0,2 M€	1,2 M€	0,1 M€	0,00 M€	2,3 M€	0,1 M€	77,8 M€
Remboursement de capital (10)	31,9 M€	2,5 M€	19,3 M€	0,04 M€		1,2 M€			1,0 M€		55,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	17,0 M€	3,0 M€	0,03 M€	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€	0,1 M€	0,00 M€	1,4 M€	0,1 M€	22,0 M€

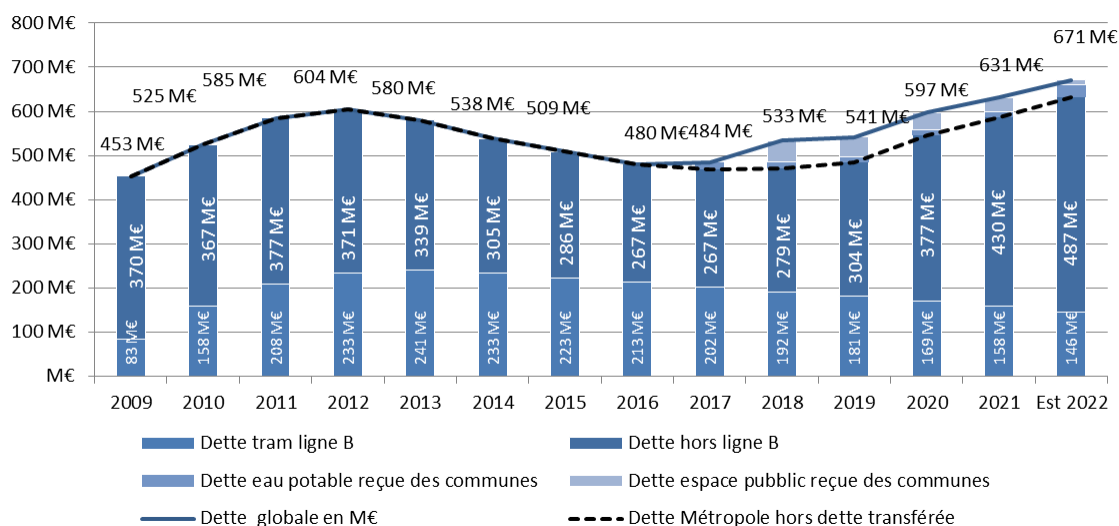
Encours de la dette globale

○ Estimé au 31/12/2022

L'emprunt d'équilibre inscrit au budget 2022 vient financer des dépenses dont le paiement interviendra en N+1, voire N+2 pour les projets structurants. Tous budgets confondus, l'emprunt à mobiliser fin 2022 peut être estimé autour de 85 à 95 M€, pour un montant de dette globale fin 2022 autour de 670 M€ (y compris dette Espace public pour 27,7 M€ et dette eau potable pour 10,5 M€) et une capacité de désendettement de l'ordre de 8,5 ans.

En millions d'€ au 31/12/n	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Est 2022
Budget principal	168 M€	156 M€	156 M€	174 M€	194 M€	266 M€	309 M€	352 M€
Budget principal - Rachat UTOM et fumées	17 M€	13 M€	9 M€	5 M€	0 M€	0 M€	0 M€	0 M€
B. Transport	277 M€	259 M€	250 M€	240 M€	242 M€	235 M€	235 M€	240 M€
B. Assainissement	33 M€	30 M€	28 M€	25 M€	23 M€	21 M€	18 M€	16 M€
B. Eau potable							1 M€	4 M€
B. PTOC	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€	6 M€	6 M€	5 M€	5 M€
B. CFA	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	1 M€	0,5 M€
B. Pépinières	5 M€	12 M€	18 M€	19 M€	20 M€	19 M€	18 M€	17 M€
B. Port	3 M€	3 M€	2 M€	2 M€	(*)	(*)	(*)	(*)
Dette bancaire	509 M€	480 M€	469 M€	471 M€	485 M€	547 M€	587 M€	633 M€
Dette eau potable reçue des communes			14 M€	14 M€	13 M€	12 M€	11 M€	11 M€
Dette espace public reçue des communes				49 M€	44 M€	38 M€	33 M€	28 M€
Dette globale	509 M€	480 M€	484 M€	533 M€	541 M€	597 M€	631 M€	671 M€

Evolution de l'encours de la dette globale



○ Stratégie pour 2023

Chaque année, les emprunts nécessaires au financement des investissements sont souscrits après mise en concurrence systématique des différents établissements financiers. Orléans Métropole veille à diversifier autant que possible ses sources de financement et sollicite systématiquement l'avis de la société Finance Active, conseil spécialisé, avant la réalisation de toute opération de dette.

Les emprunts seront souscrits avec des modalités de remboursement (amortissement constant ou progressif) et une durée de remboursement (20 ans), en cohérence avec les investissements financés ; la stratégie de la Métropole étant de conserver une dette répartie, de façon équilibrée, entre taux fixe et taux révisable.

La stratégie d'endettement proposée pour 2023 est semblable à celle mise en œuvre ces dernières années : elle consiste à privilégier les emprunts classiques à risque faible ou moyen, à diversifier les sources de financement et les catégories d'emprunts et à optimiser les frais financiers en continu et en privilégiant les taux fixes dans ce contexte de taux variables à la hausse.

Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 700 M€ (y compris dette transférée espace public pour 22 M€ et dette eau potable pour 10 M€) pour une capacité de désendettement du budget principal qui se situerait entre 8 et 9 ans.

En M€	Encours de dette au 31/12/2021	Capital remboursé en 2022	Estimation emprunt mobilisé en 2022	Encours de dette estimé au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	24,71 M€	67 M€	352 M€	26,56 M€	60 M€	385 M€
Budget Transport	235 M€	17,61 M€	22 M€	240 M€	19,10 M€	20 M€	241 M€
Budget Assainissement	18 M€	2,39 M€	0 M€	16 M€	2,41 M€	0 M€	13 M€
Budget eau	1 M€	0,05 M€	3 M€	4 M€	0,20 M€	3 M€	7 M€
Budget PTOC	5 M€	0,57 M€	0 M€	5 M€	0,57 M€	0 M€	4 M€
Budget CFA	0,6 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€	0,04 M€	0 M€	0,5 M€
Budget Pépinières	18 M€	1,16 M€	0 M€	17 M€	1,16 M€	0 M€	15 M€
TOTAL DETTE HORS DETTE TRANSFEREE	587 M€	47 M€	92 M€	633 M€	50 M€	83 M€	666 M€
Dette espace public (dette 01/01/2018)	33 M€	5,24 M€		28 M€	5,19 M€		22 M€
Budget Eau potable (dette 1/01/2017)	11 M€	0,72 M€		11 M€	0,67 M€		10 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	631 M€	52 M€	92 M€	671 M€	56 M€	83 M€	698 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

Budget Principal	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion (1)	239,9 M€	247,9 M€	246,0 M€	257,5 M€	253,4 M€	266,2 M€
Dépenses de gestion (2)	194,0 M€	199,3 M€	210,9 M€	204,2 M€	211,9 M€	221,0 M€
Epargne de gestion (3) = (1) - (2)	45,9 M€	48,6 M€	35,1 M€	53,3 M€	41,5 M€	45,2 M€
Intérêts de la dette (4)	3,9 M€	3,4 M€	3,1 M€	2,9 M€	3,7 M€	6,9 M€
Charges Exceptionnelles (5)	0,00 M€	0,13 M€	0,05 M€	0,03 M€	0,04 M€	0,07 M€
Produits Exceptionnels (6)	0,02 M€	0,03 M€	0,23 M€	0,16 M€	0,01 M€	0,01 M€
Epargne brute (7) = (3) - (4) - (5) + (6)	42,0 M€	45,1 M€	32,3 M€	50,6 M€	37,7 M€	38,2 M€
Attribution compensation invt reçue (8)	10,5 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€	10,7 M€
Epargne brute corrigée (9) = (7)+(8)	52,5 M€	55,9 M€	43,0 M€	61,3 M€	48,4 M€	49,0 M€
Remboursement de capital (10)	25,2 M€	26,6 M€	24,5 M€	29,0 M€	30,9 M€	31,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	27,3 M€	29,2 M€	18,5 M€	32,3 M€	17,5 M€	17,0 M€

Pour 2023, le budget présente un autofinancement de l'ordre de 17 M€, comparable à l'autofinancement du budget primitif 2022.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 87,1 M€ dont 76,6 M€ de dépenses d'équipement (hors avances sur marchés et hors PPP) financées par l'épargne disponible pour 17 M€, des ressources propres (subventions, FCTVA, cessions...) à hauteur de 40,1 M€ et par emprunt pour 29,9 M€.

	BP 2023
Recettes courantes de fonctionnement (1)	266,2 M€
Dépenses courantes de fonctionnement (2)	221,0 M€
Epargne de gestion (hors exceptionnel) (3)=(1)-(2)-c/ 722	45,2 M€
Produits exceptionnels et financiers (4)	0,0 M€
Charges exceptionnelles (5)	0,1 M€
Frais financiers //PPP (6)	6,9 M€
Epargne brute (7) = (3) + (4) - (5) - (6)	38,2 M€
AC Investissement (8)	10,7 M€
Epargne brute corrigée AC (9) = (7) + (8)	49,0 M€
Remboursement de capital (hors RA) /PPP (10)	31,9 M€
Epargne disponible (11) = (9) - (10)	17,0 M€
Dépenses d'investissement c/722	87,1 M€
Dont Dépenses d'équipement	76,6 M€
Dont avances sur marchés	2,5 M€
Dont autres dépenses d'investissement	8,0 M€
Recettes d'investissement	80,8 M€
Dont emprunt	29,9 M€
Dont cessions	0,0 M€
Dont FCTVA	13,6 M€
Dont Subventions d'investissement (y/c amendes de police et fonds de concours)	16,1 M€
Dont Taxe d'aménagement	4,5 M€
Dont avances sur marchés	2,5 M€
Dont OPCT	3,4 M€

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont présentées en évolution de 12,8 M€ par rapport au budget primitif 2022. Cette évolution s'explique essentiellement par la progression des recettes fiscales (11,5 M€) avec une évolution des bases anticipée à +7 % et à taux inchangés. Le détail des autres évolutions est présenté dans la suite du rapport.

	Projet de budget primitif 2022	Projet de budget primitif 2023	Evol BP 23/BP22
Taxe sur le foncier bâti	23,5 M€	25,8 M€	2,3 M€
TEOM	22,5 M€	24,7 M€	2,1 M€
Taxe d'habitation	1,2 M€	1,5 M€	0,3 M€
Fraction compensatoire de la TFPB et de la TH	32,5 M€	34,6 M€	2,2 M€
Taxe sur le foncier non bâti	0,3 M€	0,3 M€	0,0 M€
Rôles supplémentaires TH TF TFNB	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Impôts économiques (hors compensation)	88,4 M€	92,0 M€	3,6 M€
Compensations (ménages, économiques)	6,9 M€	8,0 M€	1,1 M€
Sous total recettes fiscales et assimilées	175,6 M€	187,2 M€	11,5 M€
Attributions de compensations reçues	1,0 M€	1,0 M€	0,0 M€
Autres recettes	27,3 M€	28,9 M€	1,7 M€
Remboursement services communs	9,2 M€	9,6 M€	0,4 M€
Dotation Globale de Fonctionnement	40,3 M€	39,5 M€	-0,8 M€
Recettes réelles de fonctionnement	253,4 M€	266,2 M€	12,8 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 12,3 M€ de budget primitif 2022 à projet de budget 2023.

A périmètre constant, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à + 11,9 M€ par rapport au budget 2022.

Le budget 2023 subit des contraintes fortes sur les dépenses de fonctionnement avec :

- l'évolution du point d'indice et autres contraintes réglementaires sur la masse salariale
- la flambée des prix de l'énergie (gaz et électricité notamment)
- l'inflation et ses répercussions sur les révisions de prix prévues dans les marchés publics
- la hausse des taux d'intérêt

	Budget primitif 2022	Projet de budget primitif 2023	Evol BP 23/BP22
Charges à caractère général	50,0 M€	54,1 M€	4,1 M€
Autres charges de gestion courante	28,7 M€	31,6 M€	2,9 M€
Charge de personnel	58,2 M€	62,3 M€	4,1 M€
Frais financiers	3,7 M€	6,9 M€	3,2 M€
Subvention aux budgets annexes	18,3 M€	16,1 M€	-2,2 M€
Dt subvention budget annexe transport	14,9 M€	12,1 M€	-2,8 M€
FPIC	2,0 M€	1,9 M€	-0,2 M€
Attributions de compensations versées / DSC	54,5 M€	54,5 M€	0,0 M€
Reversement de fiscalité	0,2 M€	0,2 M€	0,0 M€
Autres charges	0,04 M€	0,07 M€	0,0 M€
Dépenses réelles de fonctionnement à périmètre constant	215,7 M€	227,6 M€	11,9 M€
Festival de Loire	0,0 M€	0,4 M€	0,4 M€
Dépenses Réelles de fonctionnement	215,7 M€	228,0 M€	12,3 M€

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal 2023 sont proposées à 76,6 M€ et comprennent notamment :

- La gestion de l'espace public, les voiries communales et intercommunales et les itinéraires cyclables (29 M€) financés à hauteur de 4 M€ par des fonds de concours des communes
- Les travaux d'aménagement et de rénovation de la résidence des apprentis pour 6,6 M€ subventionnés à hauteur de 5,6 M€
- Les investissements pour l'accueil des Grandes écoles pour 5,9 M€ (dont 5 M€ pour ESTP)

- Les investissements au titre du parc de Loire pour 4,6 M€ dont 2,8 M€ pour l'acquisition du site Become
- Des études et la maîtrise d'œuvre pour la requalification des mails pour 4,4 M€
- L'habitat logement pour 3,3 M€ comprenant 1 M€ au titre des rénovations thermiques
- Les investissements au titre de l'environnement et du plan climat pour 3 M€
- La gestion des déchets pour 2,5 M€
- Des investissements d'entretien et de construction au titre de la politique des gens du voyage pour 1,3 M€
- Des travaux sur les parcs d'activités pour 1,1 M€
- L'acquisition de réserves foncières (0,8 M€)
- Les risques inondation pour 0,7 M€

Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

- Pour 2023, la recette attendue au titre du F.C.T.V.A, calculée sur la base des dépenses d'équipement du budget 2023, est inscrite pour 13,6 M€.
- Les subventions d'équipement obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes figurant dans les conventions de partenariat en vigueur (14,9 M€).
- Pour 2023, le produit des amendes de police est attendu à hauteur de 1,1 M€.
- Depuis 2018, les communes versent à Orléans Métropole une attribution de compensation d'investissement au titre des dépenses d'investissement transférées dans le cadre des compétences désormais exercées par Orléans Métropole, conformément aux montants évalués dans le cadre des travaux de la CLECT. Le montant de l'attribution de compensation s'élève à 10,718 M€.
- Le budget primitif 2023 prévoit des cessions à hauteur de 0,010 M€.

Sur la base d'un emprunt 2022 souscrit à hauteur de 67 M€, l'encours de dette s'établit à 352 M€ au 1^{er} janvier 2023. Fin 2023, compte tenu des remboursements de capital et des emprunts nouveaux à souscrire, la dette devrait s'établir autour de 407 M€.

En M€	Encours de dette au 01/01/2022	Capital remboursé en 2022	Estimation emprunt mobilisé en 2022	Encours de dette estimé au 31/12/2022	Capital remboursé en 2023	Estimation emprunt mobilisé en 2023	Encours de dette estimé au 31/12/2023
Budget Principal (yc port fluvial)	309 M€	24,71 M€	67 M€	352 M€	27 M€	60 M€	385 M€
Dette espace public	33 M€	5,24 M€	0 M€	28 M€	5 M€	0 M€	22 M€
TOTAL DETTE YC DETTE TRANSFEREE	342 M€	30 M€	67 M€	379 M€	32 M€	60 M€	407 M€

Le budget 2023 dégage une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 49 M€ et une épargne disponible de 17 M€.

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique, toute chose égale par ailleurs, la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 8 ans.

LES BUDGETS ANNEXES

Orléans métropole dispose de 11 budgets annexes au 01/01/2023. Sont présentés ci-après les budgets dont le financement repose majoritairement sur une taxe ou redevance (budget assainissement et eau) ainsi que sur le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal (budgets transports, CFA, pépinières, Parc Floral).

Le budget annexe Transport

Le budget annexe transport recouvre les offres de mobilité du réseau TAO (Tram, Bus, TAD, Accès TAO, Batoloire, Vélo +, Vélo loc).

L'équilibre économique du contrat de DSP qui porte ces offres est très impacté par l'inflation qui a des répercussions directes sur les indices de révision des prix.

A la sortie des dernières années marquées par la crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2023 (+ 5% par rapport à 2022) mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019. Les recettes liées au réseau TAO sont anticipées à 20,748 M€ (en progression de 0,459 M€ par rapport à 2022).

Les dépenses d'équipement pour l'année 2023 représentent un montant total de 24,559 M€ :

- avec plus de 13 M€ consacrés à la conversion de la flotte de bus, la collectivité poursuit sa stratégie de modernisation et de verdissement,
- les investissements courants (7,813 M€) visent à assurer la pérennité du patrimoine actuel
- les projets nouveaux d'investissement (3,830 M€) s'inscrivent dans la stratégie de reconquête des usagers TAO perdus pendant la crise sanitaire. Il s'agit, par exemple, du projet de modernisation du système billettique (remplacement des valideurs obsolètes et ajouts des fonctionnalités modernes de paiement) et de la modernisation des rames 301, mais aussi d'engager les études relatives à l'étude d'une troisième ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP).

	BUDGET ANNEXE TRANSPORT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	101,816 M€	101,816 M€	46,394 M€	46,394 M€
Crédits consommables 2022	105,117 M€	105,117 M€	94,603 M€	94,603 M€
Montant proposé BP 2023	111,421 M€	111,421 M€	48,036 M€	48,036 M€

○ **Recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 110,244 M€ en augmentation de 9,257 M€ (+ 9,2 %), principalement en raison de la progression de la recette de versement mobilité mais aussi d'une prévision d'amélioration de la fréquentation du réseau TAO. Après plusieurs années de crise sanitaire, la fréquentation des services TAO devrait poursuivre son redressement en 2023 (+ 5% par rapport à 2022) mais sans toutefois atteindre complètement le niveau de 2019.

En 2023, l'équilibre de la section de fonctionnement sera assuré par une subvention du budget principal de 12,1 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au budget 2022.

Les autres subventions, attendues à hauteur de 1,961 M€, sont composées principalement de :

- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat (1,827 M€),
- la subvention au titre des transports scolaires versée par le Conseil Régional (0,134 M€).

○ **Dépenses de fonctionnement :**

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public des services de mobilité, le concessionnaire est rémunéré par la Métropole sur la base d'une contribution forfaitaire (égale au montant des charges contractuelles). Cette contribution constitue le principal poste de dépense du budget annexe désormais inscrite au chapitre 011 (charges à caractère général).

Dans ce contexte, les charges de la DSP transport urbain s'élèvent à 79,682 M€ en augmentation de 7,753 M€ en lien avec les derniers avenants et surtout les indices de révisions des prix venant significativement impacter le montant des charges. Cette enveloppe comprend également les charges de mesure de la qualité de service du réseau TAO (0,055 M€). Désormais, ce contrôle est réalisé par un cabinet indépendant.

Les autres dépenses concernent :

- autres charges à caractère général (3,138 M€)
- charges de personnel (1,751 M€)
- atténuations de produits (0,025 M€)
- frais financiers – Intérêts de la dette (5,474 M€)

○ **Dépenses d'investissement :**

En investissement, il est proposé d'inscrire 24,559 M€ en crédits d'engagement sur les dépenses d'équipement.

Les principales dépenses d'investissement structurantes portent sur le renouvellement de la flotte de bus du réseau TAO.

D'une part l'acquisition des véhicules hybrides nécessaires au remplacement d'une partie des autobus les plus anciens (plus de 15 ans) encore en circulation sur le réseau TAO (10,180 M€) et d'autre part, l'engagement des travaux d'infrastructure pour le nouveau parc de bus (2,915 M€) ainsi que l'acquisition de matériels pour les bus électriques (0,135 M€).

Pour ce qui concerne le reste du programme d'investissement de 2023, la proposition comprend :

- les opérations courantes et normatives liées aux patrimoines existants pour 7,6 M€ :
 - Le programme pluriannuel d'investissement portant sur les travaux courants de rénovation ou d'amélioration des bâtiments, des sites, des équipements industriels et outillages ainsi que des systèmes informatiques pour le bon fonctionnement du réseau TAO (1,849 M€). Cette enveloppe permettra notamment la rénovation du système de supervision de la signalisation ferroviaire, ainsi que le démarrage d'une isolation partielle de la toiture du dépôt bus de Saint-Jean-de-Braye,
 - Les travaux d'adaptation de la ligne A (2,300 M€) pour assurer les remplacements des rails les plus fragilisés et les travaux de la ligne B (0,200 M€) portant notamment sur la sécurisation du changement de mode entre le système d'alimentation par le sol (APS) et la ligne aérienne de contact (LAC) à Eugène Vignat,
 - Les travaux de mise en accessibilité des quais de bus prioritaires (0,6 M€) et de sécurisation des carrefours tramway (0,500 M€),
 - L'aménagement du carrefour du Grand Hameau à Saint Jean de Braye (0,650 M€),
 - L'adaptation du réseau bus afin d'anticiper les travaux de modification de voirie, suppression/création d'arrêt en vue du déploiement du nouveau réseau (0,250 M€).
 - Rénovation des rames 301 pour 0,450 M€.
- les projets nouveaux pour 3,8 M€ :
 - La modernisation de la billettique (2 M€) ;
 - La rénovation des abris du tramway de la ligne A (1,250 M€) ;
 - Etude d'une 3ème ligne de Transport Collectif en Site Propre (TCSP) (0,300 M€) ;
 - L'acquisition de vélos en Free Floating (0,220 M€) ;
 - La centrale de mobilité (0,060 M€).

Le montant du remboursement du capital de la dette est proposé au budget 2023 à hauteur de 19,3 M€.

○ **Recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissement, hors emprunt, correspondent aux inscriptions des avances sur marché pour 1 M€. Ces écritures comptables sont équilibrées en dépenses/recettes.

Les autres recettes d'investissement correspondent à l'emprunt d'équilibre pour 24,533 M€.

○ **Capacité d'autofinancement :**

BUDGET ANNEXE TRANSPORT	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	101,0 M€	110,2 M€
- Dépenses de gestion	77,7 M€	85,4 M€
Epargne de gestion	23,3 M€	24,8 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	4,0 M€	5,5 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,03 M€	0,01 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,02 M€	0,01 M€
Epargne brute	19,3 M€	19,3 M€
- Remboursement de capital	19,3 M€	19,3 M€
Epargne disponible	0,002 M€	0,026 M€

Le budget est équilibré par la contribution du budget principal de 12,1 M€, en baisse de 2,8 M€ par rapport au budget 2022.

Le budget annexe Assainissement

	BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	22,895 M€	22,895 M€	16,716 M€	16,716 M€
Crédits consommables 2022	29,132 M€	29,132 M€	32,440 M€	32,440 M€
Montant proposé BP 2023	22,687 M€	22,687 M€	17,849 M€	17,849 M€

En 2023, les recettes réelles de fonctionnement (21,4 M€) apparaissent en légère diminution par rapport au budget primitif 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont affichées en hausse de 0,764 M€ essentiellement dues aux coûts liés à l'exploitation des stations d'épuration externalisées.

Le budget 2023 prévoit des dépenses d'équipement à hauteur de 12,591 M€ pour poursuivre notamment le programme de travaux structurants, de réhabilitation et d'extension (réseaux et postes), ainsi que les investissements sur les stations d'épuration.

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe est de 16 M€. Aucun emprunt nouveau ne sera souscrit en 2022, le remboursement de capital de la dette 2023 est inscrit à hauteur de 2,5 M€.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	21,7 M€	21,4 M€
- Dépenses de gestion	14,5 M€	15,3 M€
Epargne de gestion	7,2 M€	6,1 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,6 M€	0,4 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,3 M€	0,3 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)	0,0 M€	0,0 M€
Epargne brute	6,4 M€	5,5 M€
- Remboursement de capital	2,5 M€	2,5 M€
Epargne disponible	3,9 M€	3,0 M€

La capacité d'autofinancement du budget annexe s'élève à 3 M€. En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (5,5 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 3 ans en 2023.

Le budget annexe Eau

	BUDGET ANNEXE EAU POTABLE			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	10,228 M€	10,228 M€	4,866 M€	4,866 M€
Crédits consommables 2022	10,486 M€	10,486 M€	10,996 M€	10,996 M€
Montant proposé BP 2023	10,524 M€	10,524 M€	6,057 M€	6,057 M€

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 10,429 M€ en augmentation de 0,247 M€ et comprennent notamment les produits :

- de vente d'eau (part variable) pour un montant de 7,746 M€ et la location de compteurs pour un montant de 1,050 M€, soit un total de 8,796 M€ en augmentation de 0,455 M€. Le tarif progressera de 5 % en 2023,
- de redevance facturée à l'usager et reversée ensuite à l'Agence de l'Eau (1,233 M€ en diminution de 0,167 M€),
- de refacturation des travaux de branchements eau potable (0,205 M€) contre 0,249 M€ au budget 2022, en cohérence avec les facturations émises sur 2022.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8,112 M€ en augmentation de 0,421 M€ et comprennent notamment :

- les frais de personnel (1,572 M€)
- les charges à caractère général (4,590 M€)
- Les frais financiers (0,417 M€)
- Le reversement des charges indirectes au budget principal (0,315 M€).

En investissement, les dépenses d'équipement s'élèvent à 4,312 M€.

Les recettes réelles correspondent à l'emprunt d'équilibre de 2,945 M€ ainsi qu'à une recette de 0,200 M€ au titre des écritures comptables pour les avances sur marchés équilibrées en dépenses / recettes.

Au 1^{er} Janvier 2023, l'encours de la dette s'établit à 14 M€. Un emprunt nouveau de 3 M€ serait souscrit en 2022, le remboursement de capital de la dette 2022 est inscrit à hauteur de 1 M€.

BUDGET ANNEXE EAU	BP 2022	BP 2023
Recettes de gestion	10,2 M€	10,4 M€
- Dépenses de gestion	7,1 M€	7,5 M€
Epargne de gestion	3,1 M€	2,9 M€
- Intérêts de la dette dont ICNE	0,4 M€	0,4 M€
- Dépenses exceptionnelles	0,2 M€	0,2 M€
+ Produits exceptionnels (hors cessions)		0,0 M€
Epargne brute	2,5 M€	2,3 M€
- Remboursement de capital	1,0 M€	1,0 M€
Epargne disponible	1,5 M€	1,4 M€

En rapportant l'encours de la dette du budget annexe à l'épargne brute dégagée au budget (2,5 M€), la capacité de désendettement s'établit autour de 6 ans en 2023.

Le budget annexe Centre de Formation des Apprentis

Outil de la politique Economie Attractivité de la Métropole, le Centre de Formation d'Apprentis poursuit ses actions de formation en direction des jeunes et des adultes. Les orientations du budget 2023 respectent l'objectif de maîtrise globale des dépenses et affichent la poursuite de l'optimisation des recettes. Nous poursuivrons l'adaptation de nos modèles de formation avec les nouvelles pratiques pédagogiques co-modales, en présentiel et en distanciel, et les équipements de salles correspondants.

Afin de répondre aux attentes des entreprises et des apprentis, le budget 2023 permettra de maintenir les formations récemment créées dans les métiers de la domotique et des bâtiments communicants (BTS) ainsi que le BTS Maintenance des Systèmes, option Systèmes de Production, spécialisé dans les métiers de l'agro-alimentaire, de la cosmétique et de la pharmacie. Les entreprises de ces secteurs professionnels sont très présentes sur notre bassin métropolitain, elles marquent un vif intérêt pour ces formations.

Ce budget prend en compte les dépenses/recettes liées à l'ouverture de nouvelles formations en septembre :

- un BTS Collaborateur Juriste Notarial, venant compléter le BTS Professions Immobilières et renforçant ainsi la place du CFA auprès des professionnels de l'immobilier. Un projet de convention avec l'université d'Orléans est d'ores et déjà engagé pour proposer la poursuite d'étude en Bac+3 après ce BTS dans le cadre de la licence professionnelle des métiers de l'immobilier.

De même, nous avons signé en 2022 une convention avec ISC Paris pour favoriser l'accès de nos étudiants du BTS PI vers le bachelor (titré licence) d'ISC Paris.

- un Bac+2 dans le domaine du commerce et de la vente qui permettra au CFA d'offrir, dans ce secteur professionnel, des formations du CAP (BAC-3) au Bachelor (BAC+3).

Le budget permettra aussi de développer la formation continue, d'assurer une sécurisation des parcours de formation, de proposer des formations spécifiques, adaptées aux besoins des entreprises et des apprenants.

Le projet de budget 2023, en investissement, se propose d'accompagner les nombreuses évolutions du CFA par la réalisation de nouveaux aménagements suite à une réflexion globale sur les affectations et équipements des salles de classe et ateliers menée en 2022.

Le CFA a en effet créé et fermé des formations, les effectifs de nombreuses sections se sont profondément modifiés et les modalités de formation ont également évolué.

Les recettes réelles de fonctionnement (4,6 M€) sont prévues en nette progression de 8,2 %.

Le budget 2023 intègre 3,734 M€ de subventions des OPCO contre 3,200 M€ en 2022, cette évolution est liée aux effectifs d'apprentis mais surtout à une rémunération au coût contrat plus favorable que le principe précédent de subvention régionale. Il s'agit d'une hypothèse prudente car les coûts contrats vont être révisés à la baisse fin 2022 par l'Etat, de même les aides à l'embauche d'apprentis devraient être supprimées et avoir un impact sur les effectifs pour la rentrée de septembre 2023.

La formation continue pour adultes permet de conforter les recettes. C'est le résultat de la structuration d'une équipe dédiée à la formation continue (Directeur Adjoint Formation Continue et Développeurs).

La participation d'équilibre du budget principal (0,455 M€) est ainsi proposée en diminution par rapport au budget 2022. Cette diminution est justifiée par l'augmentation des recettes du CFA.

En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement (4,3 M€) sont proposées en augmentation de 9 % en lien avec l'augmentation importante des effectifs mais aussi de l'inflation.

Premier poste de dépenses, la masse salariale (3,3 M€) est inscrite en augmentation de 8,7 % qui s'explique pour partie

- par l'ouverture de deux sections en septembre 2022 (BTS CJN et Bac+2 GUC),
- par la prise en compte du changement du point d'indice et la mise en place du PPCR pour les formateurs dans le cadre de la révision du règlement d'emploi du CFA.

Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2023 (0,574 M€) concernent l'acquisition de matériel pédagogique dont l'équipement d'une salle multimodale, le renouvellement de l'informatique, du mobilier de classe, mais essentiellement cette année de restructuration du CFA (0,402 M€).

Les recettes d'investissement inscrites au budget 2023 correspondent :

- à une subvention travaux de la région prévue pour la restructuration du CFA et inscrite en recette pour un montant de 0,141 M€,
- pour 0,100 M€ aux subventions reçues attendues au titre des équipements pédagogiques et renouvellements informatiques,
- au FCTVA à hauteur de 0,085 M€,
- à 0,060 M€ de recettes des OPCO prévues enfin au titre des premiers équipements apprentis.

Il n'y aura pas d'emprunt nouveau souscrit en 2022. Au 1er janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe est de 0,535 M€.

Pour 2023, l'annuité de dette à rembourser est inscrite pour un montant de 0,055 M€ (0,040 M€ en capital et 0,015 M€ d'intérêts).

Le budget annexe Pépinières

	BUDGET ANNEXE PEPINIÈRES			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	3,891 M€	3,891 M€	2,644 M€	2,644 M€
Crédits consommables 2022	3,935 M€	3,935 M€	3,633 M€	3,633 M€
Montant proposé BP 2023	3,928 M€	3,928 M€	2,098 M€	2,098 M€

En fonctionnement, le budget pépinières comptabilise les recettes (loyers et charges facturés aux entreprises), et les dépenses liées à la construction et au fonctionnement des trois pépinières ainsi que du LAB'O et de l'Agreen LAB'O.

Les recettes réelles inscrites au budget correspondent aux loyers et charges facturés aux entreprises locataires des pépinières (1,313 M€), ainsi qu'à la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le Budget principal (2,074 M€).

Au 1er janvier 2023, l'encours de dette du budget annexe Pépinières est de 16,57 M€.

Pour 2023, l'annuité de dette à rembourser est inscrite à hauteur de 1,698 M€ (1,165 M€ en capital et 0,533 M€ d'intérêts).

Le budget annexe Parc Floral

Le Parc Floral, labellisé « jardin remarquable », constitue à la fois un site touristique contribuant au rayonnement du territoire et un espace naturel vert de proximité (comportant notamment une dimension préservation et expérimentation botanique).

	BUDGET ANNEXE PARC FLORAL			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Budget primitif 2022	2,090 M€	2,090 M€	1,271 M€	1,271 M€
Crédits consommables 2022	2,124 M€	2,124 M€	1,766 M€	1,766 M€
Montant proposé BP 2023	2,144 M€	2,144 M€	0,896 M€	0,896 M€

En 2023, le budget est proposé à 2,144 M€ HT pour le fonctionnement et 0,896 M€ HT pour l'investissement.

Pour rappel, depuis 2020 et le désengagement du Département, le budget principal d'Orléans Métropole verse une subvention d'équilibre à hauteur de 1,450 M€ en fonctionnement et 0,464 M€ en investissement afin de maintenir les mêmes conditions d'ouverture et d'accueil des visiteurs du Parc Floral.